

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

RÉGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 24 septembre 2024

N° 2024-56	Approbation de la modification de la délibération n° 2024-26 du 25 avril 2024 portant autorisation de lancer et signer le marché de renouvellement de la canalisation DN500 TASSIN - La Duchère au Directeur de la Régie
------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Régie, 1 Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien	X			
ARTIGNY	Bertrand			X	
BADOUARD	Benjamin			X	
BOFFET	Laurence		X		Anne GROSPERRIN
BRIGLIADORI	David	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle			X	
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan		X		Anne REVEYRAND
MARION	Richard		X		Floyd NOVAK
MARTY	Cécile	X			
MILLET	Pierre-Alain			X	
NOVAK	Floyd	X			
PESENTI	Maeva		X		Cyrille VALLET
PLICHON	Isabelle		X		Lucien ANGELETTI
PROST	Emilie		X		Pierre CHAMBON
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille	X			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 16

Date de convocation du Conseil : 18 septembre 2024

Secrétaire élu : Floyd NOVAK



## 1. CONTEXTE

Eau du Grand Lyon - la Régie a inscrit à son programme de travaux le renouvellement d'une canalisation de transport de gros diamètre (500 mm) et de conduites de distribution en parallèle, sur un long tracé depuis le Boulevard Victor Hugo à Tassin-la-Demi-Lune jusqu'au plateau de la Duchère en passant par la rue Marietton à Lyon 9, soit 2,4 km.

Par délibération n° 2024-26, le Conseil d'administration d'Eau du Grand Lyon - la Régie a approuvé le lancement de cette opération de travaux et a fixé son enveloppe financière à 2,7 M € HT, hors réfection définitive de voirie.

Pour des raisons de coordination avec l'aménagement de la Voie Lyonnaise n°5 (voie cyclable), il a été convenu avec la Direction de la Voirie de la Métropole et la mairie de Lyon 9° que les travaux situés sur la rue Marietton devraient être anticipés.

Or, après réalisation des études de projet détaillées et en concertation avec la commune de Tassin-la-Demi-Lune pour prise en compte d'autres projets de travaux connexes, le périmètre et le planning de ces travaux anticipés nécessite d'être adapté, en considérant également les délais d'approvisionnement des tuyaux de gros diamètres.

Ainsi, la partie du chantier qui sera finalement traitée en dehors de la présente consultation, par commande dans le cadre du marché n°2023258 - Travaux de gestion patrimoniale et d'extension du réseau métropolitain d'eau potable, lot 6 : construction d'ouvrages de gros diamètre rive droite du Rhône, s'étendra de la montée des Roches en bas du Boulevard de la Duchère à Ecully jusqu'à l'avenue Victor Hugo à Tassin-la-Demi-Lune (limite du plateau neuf de voirie à proximité de l'intersection avec le chemin du Vallon) en incluant la rue Marietton à Lyon 9. Cette partie de chantier s'étendra donc sur 330 ml supplémentaires pour atteindre 930 ml au lieu des 400 ml voire 600 ml initialement prévus lors de la délibération du 25 avril 2024.

La consultation portera donc sur un périmètre diminué à un tracé allant de la montée des Roches jusqu'au plateau de la Duchère (1450 ml de canalisation en fonte DN500 mm et 125 ml de canalisations de distribution associées). Le montant des travaux est ajusté à 2,5 M € HT hors réfections définitives de voirie.

## 2. PROCÉDURE DE CONSULTATION

Compte tenu de son montant estimé, le marché sera lancé selon la procédure adaptée prévue aux articles L.2123-1, L.2131-1, R.2123-1 et R.2131-12 du Code de la commande publique.

Le marché sera conclu à prix unitaires. Sa durée d'exécution est fixée à 8 mois.

L'objet de la présente délibération est d'approuver la modification de la délibération n° 2024-26 du 25 avril 2024 et lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'attribution du marché de travaux de renouvellement de la canalisation DN500 La Duchère (Lyon 9/Ecully) en prenant en considération le périmètre, le planning et le délai adaptés, et d'autoriser le Directeur de la Régie à le signer.



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** l'article R.2221-18 du Code général des collectivités territoriales.
- Vu** le Code de la commande publique
- Vu** la délibération n° 2024-26 du 25 avril 2024 autorisant à lancer et signer le marché de travaux de renouvellement de la conduite de transport DN500 Tassin-Lyon 9e La Duchère

### DELIBERE,

- Article 1.** Approuve la modification de la délibération n° 2024-26 du 25 avril 2024, autorisant à lancer et signer le marché de travaux de renouvellement de la conduite de transport DN500 Tassin-Lyon 9e La Duchère
- Article 2.** Approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée pour l'attribution du marché de travaux de renouvellement de la canalisation DN500 La Duchère (Lyon 9/Ecully) en prenant en considération le périmètre, le planning et le délai adaptés.
- Article 3.** Autorise le Directeur à signer ledit marché pour un montant estimé à 2,5 M€ HT
- Article 4.** La dépense correspondante est prévue au Budget primitif 2025 en section d'investissement au chapitre 23 Immobilisations en cours

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales.*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSERRIN

Le/La secrétaire de séance



Floyd NOVAK

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site [eaudugrandlyon.com](http://eaudugrandlyon.com)

